

Claude JOURDANT
85 , rue de la République
39110 SALINS LES BAINS

le 27//11/2019

Ancien maire de Salins de 2001 à 2014

à

Monsieur Jacques HUGON
Commissaire Enquêteur PLUI No 2
Mairie de Salins

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

J'ai été informé par un ami le 25 courant qu'une enquête relative à la mise en compatibilité No 2 du plan local d'urbanisme intercommunal , portant sur la place Barbarine , se tenait en mairie de Salins

Le 26 , j'ai consulté ce document mis à l'enquête par la communauté de communes Arbois, Poligny , Salins , avec l'impression que ce dossier arrivait ici presque en catimini (j'avais probablement loupé les annonces) .

A première vue du dossier, j'ai regretté qu'il n'y ait aucun renseignement sur EUROCAPITAL et Monsieur Jean Jacques DEPLAIX .

Le principe d'implanter sur la place Barbarine , à proximité de l'établissement thermal , une résidence de tourisme pour accueillir les curistes avait été retenu par notre équipe lors du projet en 2009 . Donc , je ne peux pas être entièrement contre ce qui est présenté . Cependant , à ce propos , je veux faire remarquer deux choses : la capacité de l'établissement thermal est plafonnée à 4 000 curistes , nous ne sommes ni à DAX , ni à BALARUC avec 50 000 curistes . En plus il existe déjà des hôtels à Salins et je pense qu'il faudrait en tenir compte .

Mais c'est la forme qui ne va pas :

- faire écran nord-sud avec un grand bâtiment presque à cheval sur les remparts est une très mauvaise idée , cela coupera la visibilité des riverains sur le mont Poupet et la visibilité des curistes sur le Fort St André et le Fort Belin . Double peine .
- investir les services techniques pour y créer des parkings pour curistes est un contre sens . Monter la côte Barbarine tous les matins pour aller à la cure , ne sera pas très prisé par les curistes .
- se couper la possibilité de faire une piscine d'eau salée reliée intérieur_ extérieur (comme nous l'avons étudié au préalable) , mais non réalisée faite de moyens , est une erreur .
- se servir des parkings actuels pour faire du stationnement hôtelier ne peut que nuire au fonctionnement de l'établissement thermal .

Sur le fond, j'ai beaucoup de choses qui me paraissent importantes à développer et je profite de cette intervention pour le faire ,même si cela déborde de l'enquête .

Jurassien d'origine ,je suis arrivé à Salins en 1965 pour y exercer mon métier . Il y avait environ 5000 habitants et une activité débordante . Une belle ville qui avait été la deuxième ville de Franche Comté derrière Besançon à la révolution française .

Lorsque j'ai été élu maire en 2001 , nous n'étions plus que 3300 habitants et économiquement en forte pente descendante . Avec mes collègues élus, nous avons aussi rêvé d'arrêter l'hémorragie et pour ce faire, nous avons investi dans le tourisme (grande saline) et le thermalisme (établissement thermal) . Les résultats furent bons et sont connus de tous .

Aujourd'hui Salins compte environ 2800 habitants regroupés dans une ville à l'architecture démesurée en regard du nombre d'habitants . Alors que faut-il faire ? : de la fuite en avant comme le propose le maire actuel , ou investir dans les projets qui restent à boucler comme le musée des salines et le musée Max Claudet qui est attendu dans le bâtiment du Pardessus . Ce serait bien aussi de réaliser cette piscine extérieure à l'établissement thermal et si un manque d'hébergement est encore constaté, alors reprendre cette idée d'investissement sous des formes plus modestes .

Ce n'est pas être pessimiste de penser que notre ville comptera autour de 2500 habitants pour les 20 ans qui arrivent . Alors , il faut réaliser des aménagements en conséquence : démolir ces dents creuses , ces bâtiments insalubres ou en mauvais état qui enlaidissent la ville . Il ne coûtera pas des fortunes pour les acquérir et les remplacer par des espaces verts ou aménagements touristiques . En résumé : structurer une ville à la mesure de ses habitants et ne pas rêver d'avoir des habitants à la mesure de la ville .

En vous souhaitant bonne lecture , je vous prie d'agréer monsieur le Commissaire Enquêteur , l'expression de mes salutations distinguées

Claude JOURDANT